

GROUPE

28

INSECTICIDE

Insecticide EXIREL^{mc}

SUSPENSION

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

Pour vente et utilisation uniquement au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse pour la suppression de l'anthonome de l'atoca dans la canneberge du 7 mai 2021 au 6 mai 2022

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Cyantraniliprole 100 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-

Contient du 5-Chloro-2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00085 %, 2-Méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00028 % et Bronopol 0,0088 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION 30895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

- Provoque une irritation cutanée. Ne pas mettre sur la peau.
- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, et une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants et la protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique pour les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « MODE D'EMPLOI ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison pendant que les abeilles visitent activement la zone de traitement. Appliquer tôt le matin ou tard le soir, quand les abeilles ne sont pas actives. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
- **NE PAS** permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{mc} EXIREL est Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

GROUPE

28

INSECTICIDE

Insecticide EXIREL^{mc}

SUSPENSION

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

Pour vente et utilisation uniquement au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse pour la suppression de l'anthonome de l'atoca dans la canneberge du 7 mai 2021 au 6 mai 2022

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Cyantraniliprole 100 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-

Contient du 5-Chloro-2-méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00085 %, 2-Méthyle-2H-isothiazol-3-one à raison de 0.00028 % et Bronopol 0,0088 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

N° D'HOMOLOGATION 30895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

MISES EN GARDE:

• GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

- Provoque une irritation cutanée. Ne pas mettre sur la peau.
- Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, et une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants et la protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique pour les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « MODE D'EMPLOI ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison pendant que les abeilles visitent activement la zone de traitement. Appliquer tôt le matin ou tard le soir, quand les abeilles ne sont pas actives. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
- **NE PAS** permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

CANNEBERGE

Ravageur (s)	Anthronome de l'atoca (<i>Anthonomus musculus</i>)
Culture	Canneberge (<i>Vaccinium macrocarpon</i>)
Méthode d'application	Application terrestre (foliaire)
Taux d'application et volume de bouillie	750 à 1500mL/ha. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale.
Nombre d'application	Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'Insecticide EXIREL par hectare par saison.
Intervalle d'application	Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours
Période d'application	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	14 jours

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE

Application par pulvérisateur agricole; **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :

Les modes d'application ou l'équipement suivant **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Cultures	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	canneberge (<i>Vaccinium macrocarpon</i>)	2	1	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée pour les produits impliqués dans le mélange et appliquer à l'aide de la pulvérisation grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en réservoir.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Avant d'appliquer l'insecticide EXIREL^{mc}, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir de pulvérisation entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide EXIREL^{mc} directement dans le réservoir de pulvérisation. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne

pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

Mélange en cuve et résistance des cultures – L'insecticide EXIREL^{mc} est une dispersion d'huile. Le mélange en cuve d'insecticide EXIREL^{mc} avec des produits offerts en concentrés émulsionnables (EC) et certains autres fongicides peut causer des dommages aux cultures. Il a été démontré en laboratoire que les fongicides contenant de la strobilurine (group 11), du cuivre et du captane mélangés en cuve avec l'insecticide EXIREL^{mc} ou utilisés peu de temps avant ou après son application endommagent les cultures. L'insecticide EXIREL^{mc} mélangé en cuve avec des produits offerts en concentrés émulsionnables (EC), des fongicides à base de strobilurine (group 11) (comme Cabrio et Quadris), des fongicides à base de cuivre et de soufre, des fongicides à base de chlorthalonil (comme Bravo Weather Stik) et les fongicides Captane, Tanosmd, Rally et Manzate peuvent avoir des effets néfastes sur les cultures. Lorsqu'elles sont appliquées individuellement, successivement ou ajoutées à des mélanges en cuve, certaines substances, y compris les huiles, les agents de surface, les adjuvants, les produits nutritionnels et les pesticides, peuvent solubiliser la cuticule des plantes, faciliter la pénétration du produit dans les tissus des plantes et augmenter les risques d'endommager les cultures. L'utilisation de fongicides à base de strobilurine (group 11) peu avant ou après l'application de l'insecticide EXIREL^{mc} (p. ex. sept jours ou moins entre applications) peut également avoir des effets néfastes sur les cultures. Appliquer dans un court laps de temps l'insecticide EXIREL^{mc} mélangé en cuve avec tout produit ayant des effets néfastes sur les cultures, y compris, sans s'y limiter, les produits susmentionnés, peut également avoir des effets néfastes sur les cultures. Ces mélanges doivent être testés selon la méthode décrite ci-dessous avant d'être appliqués sur l'ensemble des cultures.

La réactivité des cultures varie en fonction de leurs variétés et des conditions ambiantes. Il est impossible d'évaluer l'innocuité de l'insecticide EXIREL^{mc}, utilisé seul ou avec toutes les combinaisons de mélanges en cuve possibles, sur toutes les variétés de cultures ou dans toutes les conditions ambiantes. Pour éviter d'endommager les cultures, testez le mélange en l'appliquant sur une portion limitée de cultures en suivant les instructions fournies sur l'étiquette avant d'utiliser l'insecticide EXIREL^{mc} avec toute substance mélangée en cuve sur une vaste portion de cultures. Si vous songez à utiliser pour la première fois un mélange en cuve sur une culture figurant sur l'étiquette du produit, à préparer un mélange en cuve avec l'insecticide EXIREL^{mc} qui n'est pas explicitement décrit sur l'étiquette du produit ou dans le mode d'emploi d'autres produits, ou à utiliser tout produit susmentionné peu de temps avant ou après l'application de l'insecticide EXIREL^{mc}, il est important d'évaluer d'abord l'innocuité des produits. Suivez les instructions les plus restrictives fournies sur l'étiquette du produit. Consultez un représentant de pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de mélanges en cuve avec l'insecticide EXIREL^{mc}.

Acidification du réservoir de pulvérisation

Si le pH de la solution de pulvérisation est élevé (pH >8) et si cette solution n'est pas pulvérisée dans les prochaines 4 heures, alors un acidifiant du réservoir de pulvérisation doit être ajouté dans le réservoir pour ajuster le pH de la solution à 7,5 ou moins. Les réservoirs de pulvérisation dont le pH est approximativement 8 ou moins peuvent être conservés jusqu'à huit heures avant la pulvérisation. Ne pas entreposer la bouillie durant toute la nuit dans le réservoir.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :

Délai d'attente avant de semer recommandé pour les cultures de rotation.

Délai d'attente avant de semer	CULTURE CIBLÉE
0 jours	Sous-groupe 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes; Groupe 1B Légumes-racines (sauf la betterave à sucre), Groupe 2 - Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules; Groupe 3-07 : Légumes-bulbes; Groupe 4 : Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica); Groupe 5 : Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica; Groupe 6 - Graines et gousses de légumineuses; Groupe 8-09: Légumes-fruits; Groupe 9 : Cucurbitacées; Sous-groupe 13-07B : Petits fruits des

	genres Ribe, Sambucus et Vaccinium; Groupe 13-07G Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises); Groupe 20 : Oléagineux; arachides
30 jours	Sous-groupe 1A : Légumes-racines ; Groupe 7 : Feuilles de légumineuses; Groupe 15 : Céréales; Groupe 16 : Fourrage et paille de céréales; Groupe 17 : Fourrage et foin de graminées; Groupe 18 : Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées
365 jours	Autres cultures

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide EXIREL^{mc} du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide EXIREL^{mc} et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide EXIREL^{mc} ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Ne pas faire plus de 2 applications avec EXIREL^{mc} insecticide ou tout autre groupe 28 insecticides par génération à la même espèce d'insectes sur une culture. L'application suivante à l'organisme visé (s) doit être avec un produit homologué ayant un mode d'action différent.
- Éviter d'utiliser le même mode d'activité (même numéro de groupe IRAC) sur des générations consécutives d'insectes parasites.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC of Canada Limited au numéro sans frais 1-833-362-7722.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{mc} EXIREL est Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.